

# SUEVRES

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 8 JUILLET 2021

Le 8 juillet 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Michel BORDEAUX, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET

Absent excusé :

M. Jean-Marc LEROUX a donné pouvoir à Mme Annie-Claude LEMAIRE

Secrétaire : Mme Suzanne BRETON

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2021 : Une modification est demandée, il sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

#### 2. Affaires générales

- Achat de défibrillateurs : choix du fournisseur : La société LIFEAZ a été retenue pour la location de 4 défibrillateurs dont un en intérieur pour un montant de 10 362.00 € TTC.
- Soutien à l'apprentissage : demande d'une participation forfaitaire par apprenant du CFA de Blois. Une participation de 50 € par élève domicilié à Suèvres sera versée au CFA interprofessionnel de Blois : 19 voix pour
- Ajout d'une délégation du conseil municipal au Maire : Il a été demandé par le trésorier de Mer d'ajouter le point 4° - « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant maximal de 30 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget » aux délégations du conseil municipal données au Maire : 19 voix pour
- Bibliothèque municipale : convention avec le conseil départemental : Dossier à l'étude
- Signature d'une convention de partenariat avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Installation du siège social à la Mairie : 19 voix pour

#### 3. Travaux

- Fin des travaux d'enfouissement de la rue de la Rue et de la rue de la Motte
- Subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de 13 500 € représentant 50 % du montant HT du coût prévisionnel éligible estimé à 27 000 € HT pour le financement de l'étude diagnostique préalable de l'église St-Christophe.
- Sécurisation de la traverse RD 2152 et RD 150 : Signature d'une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ATD 41

#### 4. Fêtes et cérémonies

- Festivités du 14 juillet : Le conseil municipal, par 19 voix pour :
  - fixe le montant du ticket de jeu à 1 euro et la participation financière maximum par repas à 10.00 €.
  - décide de reconduire l'attribution de repas gratuits aux conseillers municipaux (à l'exception des élus qui perçoivent des indemnités), aux agents de la commune de Suèvres, aux sapeurs-pompiers actifs, à l'animateur de la soirée et aux deux artificiers.

#### 5. Informations diverses / Questions diverses

- Don pour l'entretien de la tombe d'Inass : Une personne de Fontainebleau a adressé un don de 60 € pour l'entretien de la sépulture.

- La Gendarmerie de Mer, conseille aux administrés de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket. En effet, ce service gratuit leur permet de communiquer, d'informer et d'alerter en temps réel la population, de tous faits délictueux (**téléchargez l'application PanneauPocket**)
- Sécheresse 2018 – Aide de l'Etat

Les services de l'Etat en Loir et Cher ont mis en place un dispositif exceptionnel sécheresse 2018 – habitat, pour les personnes qui avaient déposé un dossier en 2018.

Ce dispositif (aide financière) est destiné aux propriétaires d'habitations affectées par la sécheresse-réhydratation des sols argileux en 2018, dans les communes ayant formulé, avant le 31 décembre 2019, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre de la sécheresse 2018 et ne l'ayant pas obtenue.

Il faut plusieurs conditions pour être éligible (niveau de ressources, seuls des dommages au niveau des parties d'habitation sont pris en compte). Les aides financières sont plafonnées à 10 000 euros pour les ménages intermédiaires et modestes et à 15 000 euros pour les ménages très modestes.

Un dossier a été adressé à chaque foyer qui s'était fait connaître en mairie.

Suèvres, le 15 juillet 2021  
Le maire : Frédéric DEJENTE